

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU

LUNDI 9 MARS 2020

L'AN DEUX MIL VINGT, LUNDI 9 MARS À VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Michel Pavard, Maire.

<u>Étaient présents</u>	M. PAVARD, Mme PROVOTS, M. DESPRÉS, M. BLANCHET Mme LANGLAIS, M. LEFEUVRE, M. LENFANT, Mme MOREAU-TONNELIER, M. THORETON, M. VIVIER.
<u>Absent-excuse</u>	<u>M. DEGOULET donne pouvoir à M. THORETON</u>
<u>Absente</u>	Mme LIEBLE
<u>Secrétaires de séance</u>	Mme RACAPE -Mme VIEL

- Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du lundi 10 février 2020
- Désignation du secrétaire de séance

M. le Maire annonce un ajout à l'ordre du jour, accepté à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Délibération amortissement à la demande de M. TERRIER, Percepteur,

Ordre du jour

Affaires générales

1. Point réunion expert travaux centre-bourg
2. Point groupement de commande IRVE (infrastructures de recharge des véhicules électriques
3. Devis ordinateurs
4. Point proposition de convention fourrières avec capture

Finances

5. Délibération amortissement
6. Vote du compte administratif commune
7. Vote du compte de gestion commune
8. Dépenses d'investissement

Comptes-rendus des commissions

1. Comptes-rendus des commissions communautaires
2. Comptes-rendus des commissions municipales

Questions diverses

Réunion de Conseil municipal du 9 mars 2020

1 - Point réunion experts travaux centre-bourg

M. DESPRES fait un compte-rendu de la réunion de chantier avec les différents experts et entreprises qui a eu lieu le 25 février dernier. La société Pigeon a été considérée responsable par les experts de la majorité des malfaçons.

A l'issue de cette visite, la réunion s'est poursuivie en mairie. Les experts des assurances confirment, suite à l'analyse des documents remis et des constatations sur place, que l'origine des problèmes ne vient pas de la conception de l'aménagement mais bien d'une mauvaise exécution des travaux.

L'entreprise reconnaît des défauts de réalisation et est d'accord pour reprendre une partie des travaux.

Les experts des différents interlocuteurs indiquent que l'entreprise doit faire des propositions de remise en conformité des travaux à la maîtrise d'oeuvre qui transmettra à la commune pour validation définitive.

L'entreprise Pigeon fera des propositions techniques aux maîtres d'oeuvre. Il a été acté que ces propositions seront transmises à la mairie au plus tard fin mars 2020. La procédure d'indemnités de retard ne peut pas être encore lancée, puisqu'il est encore considéré que la situation peut-être réglée à l'amiable.

2 - Point groupement de commande IRVE (Infrastructures de recharge des véhicules électriques)

Délibération 0903202001

M. le Maire rappelle que la commune a fait le choix d'intégrer le groupement de commandes relatif à la fourniture de bornes de recharges pour les véhicules électriques. Il présente le dossier reçu en Mairie au Conseil municipal.

Le prix d'une installation est d'environ 30 000 euros qui peut-être subventionné à hauteur de 6000 euros pour une installation de type recharge rapide. Il est évoqué que le positionnement à Chemiré d'une recharge pourrait influencer l'achat de voitures électriques mais il ne semble pas que Chemiré soit le lieu le plus judicieux pour une utilisation de masse.

Après débat, le Conseil municipal décide de ne pas donner suite à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à 0 voix pour, 1 abstention, 11 voix contre la présente délibération.

3 - Devis Ordinateurs

Délibération 0903202002

M. le Maire rappelle que le poste informatique du secrétariat de la Mairie doit être changé le plus rapidement possible. Lors du Conseil municipal du 10 février 2020, les élus avaient demandé à ce que d'autres devis soient réalisés, notamment auprès de l'informaticien de la Suze sur Sarthe. Après prise de contact, il s'avère que ce prestataire ne travaille pas avec les collectivités. Les nouveaux devis réalisés par FATECH et ADI sont présentés.

Le Conseil municipal retient le devis ADI pour un montant de 2911,04 euros TTC et le contrat de maintenance des trois postes (deux mairies et un garderie) pour un montant de 410,40 euros TTC. Le contrat de maintenance actuel est de 490 euros.

Par contre, le devis pour le coffret de centralisation du câblage (pour un montant HT de 2426 euros) n'est pas retenu.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la présente délibération.

4 - Point proposition de convention fourrière avec capture

Délibération 0903202003

M. le Maire fait part d'une convention d'accueil en fourrière des animaux errants reçue en mairie, qui propose des services pour la prise en charge des chiens mordeurs ou griffeurs, des chiens errants. Le montant forfaitaire annuel de cette convention est de 636 euros HT. Il est à noter que lorsqu'un chien errant est mis dans l'enclos de la mairie. La situation se règle dans la journée voire les deux jours. Le montant proposé est donc exagéré au regard de la gêne.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal refuse d'adhérer à l'unanimité des membres présents et représentés.

5- Délibération Amortissement

Délibération 0903202004

Suite à la demande de M. TERRIER, Percepteur, il convient de prendre une délibération afin de fixer la durée d'amortissement pour la participation au financement des travaux d'extension du centre d'intervention et de secours (SDIS Vallon sur Gée).

Le Conseil municipal décide d'amortir sur deux ans (2019 et 2020).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés.

Réunion de Conseil municipal du 9 mars 2020

6 - Vote du compte administratif Commune

Délibération 0903202005

Le compte administratif Commune de l'exercice 2019, représente un excédent global de **227 634.50 euros**.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la présente délibération.

7 - Vote du compte de gestion Commune

Délibération 0903202006

Le compte de gestion Commune de l'exercice 2019, représente un excédent global de **227 634.50 euros**.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la présente délibération.

8 - Dépenses d'investissement

Délibération 0903202007

- **Participation investissement fibre** pour un montant de 9154,55 euros à l'imputation 2041582. Ce montant correspond à la deuxième partie de la prise en charge, la première partie ayant été effectuée fin 2019.

- **Véolia** changement de fosse à compteur et débouchage des bouches d'engouffrement pour un montant de 2804,35 euros à l'imputation 2152. Cette dépense est inhérente aux travaux du bourg et sera refacturée à Pigeon, comme la facture de location de la citerne pour la mise en eau du bourg, essai de juin et la facture pour le passage des caméras dans les canalisations.

- **GL toitures** pour un montant de 4412,16 euros à l'imputation 21318. Cette toiture correspond aux travaux effectués sur le toit de l'église d'Athenay.

- **Deroche** climatiseur pour un montant de 2455,97 euros à l'imputation 21312. Cette facture concerne la climatisation hors service de la salle de motricité à l'école.

- **OHM** ingénierie détection et Géo pour un montant de 3837,60 euros à l'imputation 2152. Cette facture concerne le référencement du réseau d'éclairage public qui est rendu obligatoire.

- **Domotiquelec** pour un montant de 1184,26 euros à l'imputation 21318. Cette facture correspond au solde des travaux pour l'aménagement de l'atelier communal.

Réunion de Conseil municipal du 9 mars 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la présente délibération.

Commissions Communales

14 juillet : Mme Moreau-Tonnellier évoque le choix de l'animateur de la soirée du 14 juillet et de son prix, environ 1000 euros. Le Conseil municipal décide de reporter la décision à la nouvelle équipe municipale. Mme Provots annonce qu'elle a également repoussé la décision du choix de l'artificier à la décision du prochain conseil.

Commissions Communautaires

Commission environnement : Mme Moreau-Tonnellier informe le Conseil des nouveaux tarifs en vigueur pour le dédommagement du temps passé des agents communaux aux PAV. Malgré la demande d'augmentation du temps passé faite lors du dernier Conseil municipal, il n'a pas été permis de réviser le montant de la prestation. L'ensemble des villages de la communauté de communes ayant approuvé l'équivalent-temps proposé initialement.

Questions diverses

Eoliennes : la date du 10 mars 2020 étant proche, Mme Moreau-Tonnellier demande s'il y a des informations nouvelles sur le sujet notamment sur l'éventuel recours de Syscom. M. le Maire informe que Chemiré n'étant plus concerné par le positionnement d'une éolienne, la Mairie n'a donc aucune information.

Antenne-relais : Mme Moreau-Tonnellier demande la position exacte de la potentielle antenne-relais. La proposition est sur le champ qui se situe à une centaine de mètres de l'entrée du chemin des Rondières (face à la route des Piqueries).

M. PAVARD

M. DEGOULET

Mme PROVOTS

M. DESPRES

Mme LANGLAIS

Mme LIEBLE

Mme MOREAU-TONNELIER

Mme RACAPE

M. BLANCHET

M.LEFEUVRE

M.LENFANT

M. LEFEUVRE

M. VIVIER

Réunion de Conseil municipal du 9 mars 2020
